

CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE Institution de Prévoyance Sociale régie par la loi Nº99-476 du 02 Août 1999 et par le décret Nº 2000-487 du 12 Juillet 2000 Réf.: EN-GRM-12

Version: 05

Page: 1 / 21

CAHIER DES CHARGES

POUR







KND

SOMMAIRE

Titre I- CLAUSES ADMINISTRATIVES	03-06
Titre II- CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES	07-20
ANNEXES	21

Immeuble « La Prévoyance » sis à la rue du Commerce, Avenue du Général DE Gaulle à Abidjan-Plateau * 01 B.P 317 Abidjan 01
(Plateau) Tél.: (225) 27 20 252 100 * Fax (225) 27 20 327 994

* E-mail: info@cnps.ci * Fonds d'établissement: 10 000 000 000F CFA: 5000810F-DGE





KKB

Titre I - CLAUSES ADMINISTRATIVES

Article 1: Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres a pour objet : L'ACQUISITION D'UNE PLATEFORME MOBILE MODULAIRE.

Article 2: Conditions d'éligibilité

Le présent appel d'offres est ouvert à toute personne morale et groupement d'entreprises ayant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du présent marché. Tout(e) candidat(e) doit en outre, justifier de capacités juridiques, techniques, administratives et financières nécessaires pour l'exécution des prestations décrites au titre II (clauses techniques et particulières) du présent cahier des charges.

Article 3: Prise en compte de la dimension genre

- 3 1 Dans le souci de promouvoir l'égalité des chances et l'équité entre les hommes et les femmes, la CNPS s'engage à intégrer la perspective de genre dans tous ses processus d'achat.
- 3 2 Lorsque cela est faisable, les critères d'évaluation des offres devront tenir compte de la capacité des prestataires à garantir un environnement de travail respectueux de l'égalité des chances et de l'équité entre les hommes et les femmes.
- 3 3 La CNPS s'engage à assurer la transparence et la communication tout au long du processus d'appel d'offres, en fournissant des informations claires sur les critères de sélection et en répondant aux questions des prestataires sur la prise en compte du genre afin de garantir l'égalité des chances et l'équité entre les hommes et les femmes.

Article 4: Connaissances des lieux, conditions de travail ou de fournitures de prestation

Par le fait même d'avoir fait acte de candidature, le(la) soumissionnaire reconnaît notamment :

- > s'être assuré(e):
 - de la nature et des conditions de réalisation du marché;
 - des problèmes à résoudre pour la bonne exécution du marché :
 - de toutes les conditions et circonstances susceptibles d'avoir une influence sur l'exécution du marché ou sur les prix ;
- avoir établi sous son entière responsabilité les coûts pour chaque service ou prestation, lesquels ne pourront en aucun cas être remis en cause, ni faire l'objet de modification ou réclamation de quelque nature que ce soit.

Toute carence, erreur ou omission de l'adjudicataire du marché quant à la connaissance de la nature et des conditions de travail ou de fourniture de service ou prestation engagent sa seule responsabilité.

Article 5 : Dépôt, présentation des offres et pièces à fournir

5 - 1: Dépôt du dossier

Les soumissions seront déposées au plus tard le « mercredi 11 juin 2025 » à 12 heures en version électronique, sécurisée par un mot de passe sur la plateforme sécurisée dont le lien sera communiqué aux soumissionnaires dans le cadre du présent appel d'offres.

Le mot de passe sera transmis exclusivement à l'adresse mail suivante : achats@cnps.ci avec en objet « ACQUISITION PLATEFORME MOBILE MODULAIRE.».

5 – 2 : Présentation du dossier

IMPORTANT: les documents composant la soumission à l'appel d'offres doivent comprendre obligatoirement des pièces administratives, une offre technique (sans mention des montants) et une offre financière.

Ils doivent obligatoirement être dans des fichiers numériques différents portant le nom du soumissionnaire et les mentions :

- « Offre technique (comprenant pièces administratives) »;
- > « Offre financière ».

Les dossiers devront être téléversés en outre sur la plateforme sécurisée dont le lien sera communiqué aux soumissionnaires dans le cadre du présent appel d'offres.

Les documents transmis devront être réalisés aux formats usuels de rédaction documentaire. Les formats acceptés sont (*.pdf, *.doc). Les fichiers compressés mis à disposition devront également être réalisés aux formats usuels. Les formats acceptés sont (*.zip, *.rar).

Les fichiers compressés (*.zip ou *.rar) doivent être obligatoirement sécurisés par des codes de sécurité au choix du soumissionnaire.

NB: le dossier d'appel d'offres est rédigé avec la police (century gothic) en taille 13 pour les titres et la taille 12 pour le corps du document.

5 – 3 : Composition des pièces administratives à fournir

Les soumissions comprendront :

- la lettre de soumission à l'appel d'offres (voir le modèle en annexe);
- le capital social de l'entreprise;
- le chiffre d'affaires du dernier exercice clos :
- l'attestation d'inscription au registre de commerce;
- une attestation de régularité sociale (originale ou certifiée conforme) dont la date de validité est postérieure à celle du dépôt de l'offre;
- une attestation de régularité fiscale (originale ou certifiée conforme) dont la date de validité est postérieure à celle du dépôt de l'offre;
- les références bancaires:
- la localisation précise du siège social de l'entreprise (plan de localisation);
- les références techniques (attestations de bonne exécution).

Article 6 : Additifs au dossier d'appel d'offres, éclaircissements

La Commission des Marchés de la CNPS se réserve la possibilité de compléter les documents d'appel d'offres par des additifs qu'elle transmettra à toute personne ayant retiré le dossier d'appel d'offres, au plus tard trois (3) jours avant la date limite de remise des offres.

Article 7: Garantie

Le/la soumissionnaire doit proposer une durée particulière de garantie des offres. Cette condition, pour être prise en compte dans l'évaluation de l'offre, devra être écrite de manière expresse.

Article 8 : Frais engagés par le soumissionnaire

Le soumissionnaire supporte tous les frais liés à la préparation et au dépôt de sa candidature.

La Commission des Marchés n'est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les rembourser, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

Immeuble « La Prévoyance » sis à la rue du Commerce, Avenue du Général DE Gaulle à Abidjan-Plateau * 01 B.P 317 Abidjan 01 (Plateau) Tél. : (225) 27 20 252 100 * Fax (225) 27 20 327 994

* E-mail: info@cnps.ci * Fonds d'établissement: 10 000 000 000F CFA: 5000810F-DGE

加

Article 9 : Délai de validité des offres

Le soumissionnaire restera lié par son offre pour une durée de **90 jours** calendaires, à compter de la date limite de dépôt des offres indiquée à l'article 5.1 du présent cahier des charges.

Article 10 : Délai de livraison ou d'exécution

Pour le présent marché, le délai de livraison ou d'exécution devra être précisé par le soumissionnaire.

<u>Article</u> 11 : Considérations budgétaires

Pour des raisons de limitation budgétaire, la CNPS pourrait négocier avec le fournisseur la possibilité d'ajuster les coûts du marché en reconsidérant l'offre financière du soumissionnaire.

Article 12: Respect des conditions d'appel d'offres

Toute offre qui ne respectera pas les présentes conditions d'appel d'offres ou qui contiendra des réserves de quelque nature que ce soit, sera déclarée nulle et non avenue. L'offre doit être remise aux lieu, date et heure indiqués à l'article 5 du présent cahier des charges.

Article 13: Modification - retrait

Le soumissionnaire peut modifier ou retirer son offre après sa soumission, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait soit reçue sept (7) jours avant la date limite de dépôt des offres.

La notification de modification ou de retrait de l'offre par le soumissionnaire sera envoyée par courriel à l'adresse « suiviao@cnps.ci ». Elle devra en outre porter la mention « modification » ou « retrait » selon le cas.

Aucune offre ne peut être modifiée après la date limite de dépôt.

Article 14 : Séance d'ouverture des offres

L'ouverture des offres se fera en conférence virtuelle, aux jour et heure indiqués aux soumissionnaires par courriel. La valeur des soumissions sera portée à la connaissance de tous, séance tenante.

Article 15: Vérification, critères d'évaluation et appréciation des conditions du marché

15 -1: Vérification des offres

Hormis les pièces prévues à l'article 5, alinéa 3 notamment l'attestation de régularité sociale (attestation de mise à jour CNPS pour la Côte d'Ivoire) et l'attestation de régularité fiscale dont la non fourniture est éliminatoire, l'annulation d'une offre pour non-conformité des autres pièces est laissée à l'appréciation de la Commission des Marchés de la CNPS.

L'examen des dossiers portera notamment sur les pièces administratives, techniques et financières. Il se fera après l'ouverture des offres, sans les soumissionnaires.

La Commission se réserve par ailleurs, le droit de convoquer un soumissionnaire, aux frais de ce(cette) dernier(ière), pour lui demander des explications complémentaires nécessaires à l'examen de l'offre ou concernant les omissions ou erreurs relevées dans celle-ci.

Un soumissionnaire dont l'offre n'est pas retenue, ne peut contester pour quelque motif que ce soit.

15 - 2 : Critères d'évaluation

Les offres sont appréciées notamment, sur la base des critères d'évaluation administratifs, techniques et financiers prédéfinis au titre II (clauses techniques et particulières).

Immeuble « La Prévoyance » sis à la rue du Commerce, Avenue du Général DE Gaulle à Abidjan-Plateau * 01 B.P 317 Abidjan 01 (Plateau) Tél. : (225) 27 20 252 100 * Fax (225) 27 20 327 994

* E-mail: info@cnps.ci * Fonds d'établissement: 10 000 000 000F CFA: 5000810F-DGE

加

15 -3: Appréciation des conditions du marché

La Commission des Marchés de la CNPS peut décider d'organiser une visite des locaux d'un ou des soumissionnaire(s) afin d'apprécier l'environnement, les installations ou les équipements destinés à assurer l'exécution du marché.

Article 16: Critère d'attribution de marché

Sous réserve des dispositions de l'article 15, la CNPS attribuera le(s)marché (s) au(x) soumissionnaire(s) le(s) mieux disant(e)s.

Article 17: Conditions de paiement

Le règlement n'intervient qu'après exécution partielle ou totale et conforme du marché. Il ne sera effectif qu'au vu de la facture établie à laquelle est obligatoirement joints les originaux de la lettre ou du bon de commande, du bon de livraison et du procès-verbal de réception.

Aucun acompte n'est a priori accordé à l'adjudicataire.

Toutefois, il pourra être accordé à l'adjudicataire à sa demande et selon l'objet du marché une avance de démarrage correspondant à 30% du montant du marché.

Cette avance de démarrage sera accordée uniquement qu'après remise par le bénéficiaire d'une caution bancaire du même montant.

Article 18: Notification d'attribution du marché

L'adjudicataire recevra à son adresse, la notification d'attribution du marché.

<u>Article</u> 19: Litiges, arbitrages

Tout différend qui surviendrait à l'occasion de l'interprétation des clauses du présent cahier des charges fera l'objet en premier ressort d'un règlement amiable entre les parties. Si le litige persiste, il sera porté devant les tribunaux d'Abidjan avec pour droit applicable, le droit lvoirien.

Article 20 : Cas de force majeure

Tout cas de force majeure opposable aux parties (la CNPS ou l'adjudicataire) prolonge le délai d'accomplissement des obligations contractuelles, d'une durée égale à celle au cours de laquelle l'exécution de l'obligation aura été suspendue, du fait de sa survenance. La partie qui évoque la force majeure devra informer l'autre, aussitôt que possible et au plus tard huit (8) jours après en avoir pris connaissance.

Tout événement imprévisible ou irrésistible, étranger aux parties, s'opposant à l'exécution normale du marché sera considéré comme cas de force majeure.

Il est convenu que les défaillances des partenaires du prestataire ne constituent pas un cas de force majeure.

Article 21 : Pénalités de retard

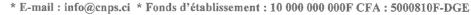
En cas de livraison non effectuée dans les délais convenus, le fournisseur s'expose à une sanction allant de la pénalité de retard de **0,10% par jour** du montant du marché, à l'annulation de plein droit sans formalités judiciaires et sans préjudice des poursuites éventuelles en paiement des dommages et intérêts.

Les pénalités fixées ci-dessus ne libèrent pas le fournisseur de l'exécution de ses obligations contractuelles. Les pénalités de retard ne sont pas plafonnées.

Article 22 : Droit d'annulation de la procédure d'appel d'offres

Nonobstant les dispositions de l'article 12, la CNPS se réserve le droit d'annuler la procédure d'appel d'offres à tout moment avant l'attribution du marché, sans de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaire(s).

Immeuble « La Prévoyance » sis à la rue du Commerce, Avenue du Général DE Gaulle à Abidjan-Plateau * 01 B.P 317 Abidjan 01 (Plateau) Tél. : (225) 27 20 252 100 * Fax (225) 27 20 327 994





Titre II: CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES

PRESENTATION DE LA CNPS

L'Institution de Prévoyance Sociale – Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (IPS – CNPS) est une société de droit privé de type particulier régie par la loi N° 99-476 du 2 août 1999 portant définition et organisation des Institutions de Prévoyance Sociale et la loi N° 99-477 du 2 août 1999 portant modification du Code de Prévoyance Sociale, et par le traité instituant la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), et à titre subsidiaire par les dispositions législatives et règlementaires applicables aux sociétés commerciales.

L'Institution est chargée d'une mission de service public qui lui est concédée par l'Etat de Côte d'Ivoire à travers une convention et un contrat programme triennal.

À ce titre, la CNPS gère le régime obligatoire de la prévoyance sociale des travailleurs (euses) du secteur privé et assimilé, en recouvrant les cotisations sociales auprès des employeurs (euses) et en assurant en contrepartie le service des prestations sociales. Ce régime obligatoire comprend quatre (4) branches :

- les accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP);
- l'assurance vieillesse;
- les prestations familiales ;
- l'assurance maternité.

Depuis la prise de l'ordonnance n°2019-636 du 17 juillet 2019 portant institution de la couverture sociale des travailleurs indépendants, la CNPS gère également les régimes obligatoires des travailleurs indépendants, à savoir : le Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI) et le Régime Complémentaire des Travailleurs Indépendants (RCTI). Le régime social des travailleurs indépendants comprend (02) branches :

- l'assurance vieillesse :
- les indemnités journalières en cas de maternité, maladie ou accident.

Le Conseil d'Administration de l'institution est tripartite, il regroupe les représentants de l'Etat, des travailleurs et des employeurs. La CNPS est gérée au quotidien par une Direction Générale qui s'appuie sur seize (16) Directions Centrales, et des structures déconcentrées dont vingt-trois (23) agences réparties sur l'ensemble du territoire et une (1) représentation au guichet unique des formalités d'entreprise du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI).

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) est engagée dans une transformation numérique visant à moderniser ses services pour offrir une meilleure expérience à ses utilisateurs, tout en assurant une gestion plus efficace des données et des processus. Dans le cadre de cette stratégie, la CNPS souhaite mettre en place une solution mobile modulaire permettant aux usagers d'accéder facilement aux services CNPS via une application mobile unifiée.

L'application mobile servira de socle pour héberger des sous-applications développées aussi bien en interne que par des tiers. Ce socle sera capable de gérer les fonctionnalités critiques telles que l'authentification des utilisateurs, la gestion des identifiants CNPS, ainsi que des mécanismes avancés de sécurité comme la reconnaissance biométrique et la gestion des permissions. En outre, la solution doit offrir un cadre sécurisé et structuré permettant aux développeurs tiers d'intégrer leurs propres sous-applications tout en garantissant la conformité avec les normes de sécurité de la CNPS.

Immeuble « La Prévoyance » sis à la rue du Commerce, Avenue du Général DE Gaulle à Abidjan-Plateau * 01 B.P 317 Abidjan 01
(Plateau) Tél.: (225) 27 20 252 100 * Fax (225) 27 20 327 994

PERIMETRE DU MARCHE

Le présent cahier des charges vise à fournir une plateforme modulaire, évolutive et sécurisée, capable de répondre aux exigences croissantes en matière de services numériques tout en assurant une expérience utilisateur optimale et une gestion rigoureuse des données sensibles. Cette plateforme mobile centralisera l'ensemble des services et interactions entre la CNPS et ses usagers. Les objectifs principaux sont :

- **Unification des services** : Centraliser dans une seule application les fonctionnalités essentielles pour les utilisateurs de la CNPS, incluant l'authentification et l'accès sécurisé à leurs informations ;
- Flexibilité pour les tiers : Permettre à des développeurs tiers d'intégrer facilement des sousapplications à la plateforme grâce à un SDK dédié, garantissant une communication fluide avec les composants du socle tout en restant isolés des données sensibles ;
- **Sécurité renforcée** : Mettre en place des mécanismes de protection avancés, tels que la gestion des permissions et des accès via des contrôles fins, afin de garantir l'intégrité des données des utilisateurs, tout en respectant les réglementations en vigueur ;
- **Scalabilité et gestion dynamique**: Offrir une plateforme capable de charger et désactiver dynamiquement des sous-applications sans impacter les performances globales du socle, et de s'adapter à l'évolution des besoins de la CNPS.

PRESENTATION DES ATTENTES

La solution attendue devra reposer sur une architecture micro-services, garantissant modularité et scalabilité, et utiliser des technologies de pointe pour le backend et le frontend. La solution est structurée en deux (02) lots distincts pour assurer une gestion efficace et ciblée des différentes composantes :

- Lot 1 : Urbanisation, Infrastructure et Services Techniques Transversaux : ce lot se concentre sur la mise en place de l'infrastructure et des services techniques nécessaires pour assurer une base solide au projet.
- Lot 2: Application Mobile, Sous-Applications et Gestion Opérationnelle: ce lot se concentre sur les fonctionnalités orientées utilisateurs et les outils de gestion opérationnelle. Ce lot comporte en plus du lot principal six (6) lots constitués des sous applications qui pourront faire l'objet de soumissions indépendantes.

La réalisation de ces deux lots devra permettre la mise en place d'une **plateforme mobile modulaire** qui centralisera l'ensemble des services et interactions entre la CNPS et ses usagers.

Les objectifs principaux sont :

- **unification des services** : centraliser dans une seule application les fonctionnalités essentielles pour les utilisateurs de la CNPS, incluant l'authentification et l'accès sécurisé à leurs informations ;
- flexibilité pour les tiers: permettre à des développeurs tiers d'intégrer facilement des sous-applications à la plateforme grâce à un SDK dédié, garantissant une communication fluide avec les composants du socle tout en restant isolés des données sensibles;
- **sécurité renforcée**: mettre en place des mécanismes de protection avancés, tels que la gestion des permissions et des accès via des contrôles fins, afin de garantir l'intégrité des données des utilisateurs, tout en respectant les réglementations en vigueur.



• scalabilité et gestion dynamique: offrir une plateforme capable de charger et désactiver dynamiquement des sous-applications sans impacter les performances globales du socle, et de s'adapter à l'évolution des besoins de la CNPS.

Le développement de cette plateforme mobile présente plusieurs enjeux majeurs :

- accessibilité améliorée : faciliter l'accès des utilisateurs aux services de la CNPS, quel que soit l'appareil ou le système d'exploitation utilisé, via une interface simple, rapide et sécurisée ;
- sécurité et confidentialité des données : garantir une protection optimale des données personnelles et biométriques des utilisateurs en conformité avec les exigences légales et réglementaires ;
- **simplicité d'intégration**: proposer un environnement de développement standardisé et documenté, permettant aux développeurs tiers de se concentrer sur leurs fonctionnalités propres tout en respectant les exigences de sécurité et de conformité de la CNPS;
- **optimisation des processus internes**: automatiser et centraliser les processus liés à la gestion des sous-applications, de la validation à la publication, en passant par les mises à jour.

CARACTERISTIQUES DU MARCHE

LOT 1: URBANISATION, INFRASTRUCTURE ET SERVICES TECHNIQUES TRANSVERSAUX

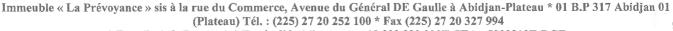
INTEGRATION AVEC LES SYSTEMES METIERS DE LA CNPS

L'application mobile socle doit être capable de s'interfacer avec les systèmes métiers internes de la CNPS pour fournir aux utilisateurs des services en temps réel. Ces systèmes métiers incluent, entre autres, la gestion des identifiants CNPS, l'authentification, la gestion des droits sociaux, la consultation des cotisations, et la gestion des paiements.

EXIGENCES	DETAILS
Accès aux données en temps réel	L'application socle doit permettre aux utilisateurs de consulter et de mettre à jour leurs informations personnelles stockées dans les bases de données de la CNPS. Cela inclut des informations telles que leur identifiant CNPS, leurs cotisations, ou encore leur historique de paiements.
Authentification avec les systèmes internes	L'application doit s'intégrer avec les services d'authentification de la CNPS pour garantir un accès sécurisé aux informations sensibles. Cela inclut la validation des identifiants CNPS et l'utilisation de l'authentification multi-facteurs (ex. : biométrie).
Connexion aux services spécifiques	Le socle doit permettre aux utilisateurs d'accéder à des services spécifiques, tels que la demande de documents, la consultation de leurs droits, ou encore la gestion de leurs cotisations, via une interface fluide avec les systèmes internes.

MISE EN PLACE D'UN ESB (ENTERPRISE SERVICE BUS)

Un **ESB** (Enterprise Service Bus) doit être mis en place pour orchestrer les interactions entre l'application mobile, les sous-applications, et les différents systèmes métiers internes de la CNPS. L'ESB jouera un rôle central dans l'intégration et la gestion des flux de données entre les différents services.







EXIGENCES	DETAILS	
Orchestration des services	L'ESB agira comme un intermédiaire entre les sous-applications et les systèmes métiers, permettant d'unifier les communications tout en simplifiant la gestion des flux de données. Cela permet également de découpler les sous-applications des systèmes internes, garantissant ainsi une flexibilité accrue dans l'évolution de ces systèmes.	
Standardisation des interfaces	L'ESB doit exposer des interfaces normalisées (API REST ou SOAP) qui pourront être consommées par l'application socle et les sous-applications. Ces interfaces devront être documentées et respectées pour assurer une intégration fluide avec les systèmes métiers de la CNPS.	
Gestion des transactions complexes	Certaines interactions, comme la mise à jour des informations personnelles ou la consultation des droits, peuvent impliquer plusieurs systèmes métiers internes. L'ESB devra orchestrer ces transactions complexes pour s'assurer que les processus sont exécutés de manière fluide et sécurisée.	
Suivi et surveillance des flux	L'ESB devra inclure des mécanismes de suivi pour surveiller les échanges de données entre l'application mobile et les systèmes internes. Cela permettra de détecter et résoudre rapidement les erreurs, d'assurer la fiabilité des services, et d'améliorer la qualité des données transmises.	

GESTION DES CONNECTEURS METIERS

Pour permettre une communication efficace avec les systèmes internes, des connecteurs métiers spécifiques devront être développés. Ces connecteurs serviront de pont entre l'application socle et les systèmes métiers de la CNPS.

EXIGENCES	DETAILS	
Connecteurs API	Des API doivent être créées pour chaque service métier (authentification, gestion des droits, gestion des cotisations, etc.), afin de permettre à l'application socle d'accéder à ces fonctionnalités via l'ESB.	
Connecteurs de données	Les connecteurs doivent garantir une communication sécurisée avec les bases de données internes, assurant la récupération et la mise à jour des informations en temps réel, tout en respectant les règles de sécurité et de confidentialité des données.	
Interopérabilité	Les connecteurs doivent s'assurer de l'interopérabilité avec les systèmes existants et futurs. Ils doivent être conçus de manière modulaire pour faciliter leur adaptation en cas de modifications dans les systèmes métiers de la CNPS.	

SECURITE ET GESTION DES ACCES

L'intégration avec les systèmes métiers de la CNPS devra respecter des standards élevés en matière de sécurité et de gestion des accès.

EXIGENCES	DETAILS
Contrôle d'accès basé sur les rôles (RBAC)	Chaque sous-application doit être restreinte en fonction des autorisations qui lui sont accordées. Le socle doit implémenter un contrôle d'accès basé sur les rôles (RBAC) qui limite les actions que chaque sous-application peut effectuer.

Immeuble « La Prévoyance » sis à la rue du Commerce, Avenue du Général DE Gaulle à Abidjan-Plateau * 01 B.P 317 Abidjan 01 (Plateau) Tél.: (225) 27 20 252 100 * Fax (225) 27 20 327 994



Authentification sécurisée	Les sous-applications ne devront pas avoir accès direct aux systèmes métiers; elles devront passer par les API de l'ESB, qui s'occupera de valider les accès en fonction des permissions accordées à chaque utilisateur ou application.
Chiffrement des échanges	Les échanges de données entre l'application mobile, les sous- applications et les systèmes internes doivent être chiffrés, utilisant des protocoles sécurisés (ex. : TLS). Le chiffrement des données en transit est essentiel pour éviter toute interception malveillante.

GESTION DES ERREURS ET LOGS

L'ESB doit intégrer une gestion efficace des erreurs et des logs pour garantir la traçabilité des interactions entre les systèmes métiers et l'application mobile.

EXIGENCES	DETAILS
Gestion centralisée des erreurs	L'ESB doit être capable de capturer, consigner, et signaler toutes les erreurs rencontrées lors des échanges entre l'application mobile et les systèmes métiers. Cela permettra une résolution rapide des problèmes sans impacter l'expérience utilisateur.
Système de logs	Un système de logs centralisés doit être mis en place pour surveiller les transactions entre le socle, les sous-applications et les systèmes internes. Ces logs devront être accessibles aux équipes techniques pour le suivi et la résolution des incidents.

GESTION DES SOUS-APPLICATIONS

La gestion des sous-applications doit être centralisée et simplifiée pour permettre à l'administrateur de la CNPS de superviser et administrer efficacement l'ensemble des sous-applications qui seront intégrées à l'application socle.

FONCTIONNALITES	DESCRIPTIONS
Ajout et mise à jour des sous- applications	Le système doit permettre l'ajout de nouvelles sous-applications via une interface dédiée. Chaque sous-application doit pouvoir être uploadée sous forme de fichier compressé (ZIP) contenant les fichiers nécessaires (HTML, JavaScript, CSS, ressources, etc.). Le système doit également permettre la mise à jour de sous-applications existantes en conservant un historique des versions.
Validation des sous-applications	Avant leur mise en ligne, les sous-applications doivent être validées pour s'assurer qu'elles respectent les exigences de sécurité, les standards d'interface utilisateur (UI) et les règles d'interaction avec le socle. Un processus de validation automatisé doit être mis en place pour vérifier la conformité des sous-applications aux spécifications techniques.
Publication et dépublication	L'administrateur doit être en mesure de publier ou dépublier des sous- applications à tout moment. Les sous-applications dépubliées ne doivent plus être accessibles aux utilisateurs mais doivent être conservées pour une réactivation ultérieure si nécessaire.
Gestion des dépendances	Les sous-applications peuvent avoir des dépendances (bibliothèques, frameworks, etc) qui doivent être gérées correctement pour garantir leur bon fonctionnement. Le système doit permettre de définir et de gérer ces dépendances de manière centralisée pour éviter les conflits.
Suivi de l'utilisation	Un mécanisme de suivi doit être mis en place pour observer la fréquence d'utilisation et les performances des sous-applications. Cela permettra à l'administrateur d'identifier les applications les plus utilisées et d'améliorer leur gestion.

Immeuble « La Prévoyance » sis à la rue du Commerce, Avenue du Général DE Gaulle à Abidjan-Plateau * 01 B.P 317 Abidjan 01 (Plateau) Tél. : (225) 27 20 252 100 * Fax (225) 27 20 327 994



MAINTENANCE ET EVOLUTIVITE

La plateforme doit être conçue pour être facilement maintenable et évoluer avec les besoins futurs de la CNPS.

EXIGENCES	DETAILS
Mises à jour sans interruption	Le socle et les sous-applications doivent pouvoir être mis à jour sans interrompre les services pour les utilisateurs. Un système de déploiement continu (CI/CD) doit être mis en place pour automatiser ce processus et minimiser les interruptions.
Modularité et extensibilité	Le socle doit être suffisamment modulaire pour permettre l'ajout de nouvelles fonctionnalités ou de nouvelles sous-applications sans impacter les fonctionnalités existantes. L'architecture doit faciliter l'intégration de nouveaux modules ou systèmes métiers au fur et à mesure des évolutions.
Surveillance proactive	Un système de surveillance (monitoring) doit être mis en place pour surveiller en temps réel l'état de la plateforme. Cela inclut le suivi des performances des sous-applications, la détection des anomalies (erreurs de communication, pannes), et la génération d'alertes en cas de problème.
Sauvegarde et restauration	Des mécanismes de sauvegarde doivent être mis en place pour assurer la sécurité des données critiques (données utilisateur, configurations des sous-applications, etc.). En cas de défaillance majeure, un système de restauration rapide doit être disponible pour minimiser les temps d'indisponibilité.
Support technique	Un plan de support doit être défini pour assister les administrateurs dans la gestion quotidienne de la plateforme. Ce support pourra inclure des interventions en cas de panne, l'assistance pour les mises à jour, ou encore la résolution de bugs critiques.

PROCESSUS DE DEPLOIEMENT CONTINU (CI/CD)

Le déploiement de l'application socle, ainsi que des sous-applications, doit être facilité grâce à un environnement CI/CD bien structuré pour garantir des mises à jour fluides et sans interruptions.

FONCTIONNALITES	DESCRIPTIONS
Intégration continue (CI)	Les mises à jour du code (socle et sous-applications) doivent être automatiquement testées et validées dans un environnement de test dédié avant leur déploiement en production. Les tests incluront des vérifications fonctionnelles, de sécurité, et des tests d'intégration pour s'assurer que les nouvelles versions n'affectent pas les fonctionnalités existantes.
Déploiement continu (CD)	Une fois les mises à jour validées, elles doivent être déployées en production de manière automatisée et progressive pour minimiser les interruptions de service. Ce processus doit inclure des mécanismes de déploiement progressif (blue-green deployment ou canary releases) pour garantir une transition fluide entre les anciennes et les nouvelles versions.
Environnement de test et de pré-production	Un environnement de test (sandbox) et un environnement de pré-production doivent être mis en place pour valider les nouvelles sous-applications et les mises à jour du socle avant leur mise en ligne. Ces environnements doivent être aussi proches que possible de l'environnement de production pour éviter les surprises lors du déploiement.

Immeuble « La Prévoyance » sis à la rue du Commerce, Avenue du Général DE Gaulle à Abidjan-Plateau * 01 B.P 317 Abidjan 01 (Plateau) Tél. : (225) 27 20 252 100 * Fax (225) 27 20 327 994



Automatisation des tests

Les tests unitaires, fonctionnels, et d'intégration doivent être automatisés pour chaque mise à jour. Cela inclut la vérification de la compatibilité des sous-applications avec le socle et l'assurance que les performances sont conformes aux attentes.

MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE DE VERSIONING

EXIGENCES	DETAILS
Versionning du socle	Le socle doit suivre un schéma de versioning clair (ex. : v1.0.0) pour indiquer les mises à jour majeures, mineures, et les corrections de bugs. Chaque mise à jour doit être accompagnée d'une documentation détaillant les changements et les nouvelles fonctionnalités.
Versionning des sous- applications	Les sous-applications doivent également suivre un schéma de versioning pour gérer les différentes versions et les dépendances. Chaque version d'une sous-application doit être validée et testée avant sa publication

LOT 2: APPLICATION MOBILE, SOUS-APPLICATIONS ET GESTION OPERATIONNELLE MOBILE APPLICATION MOBILE SOCLE

L'application mobile servira de base pour l'ensemble des interactions entre la CNPS et ses usagers. Ce socle répondra aux exigences fonctionnelles contenues dans le tableau ciaprès.

FONCTIONNALITES	DESCRIPTIONS
Centralisation des services	L'application doit regrouper toutes les fonctionnalités principales liées à la gestion des services CNPS (consultation des droits, informations personnelles, etc).
Gestion des sous-applications	Le socle doit être capable d'héberger et de gérer dynamiquement des sous-applications tierces sans que ces dernières n'affectent la stabilité ou la sécurité de l'application principale. Ces sous-applications devront être chargées ou désactivées sans mise à jour du socle.
Compatibilité multi-plateformes	L'application doit fonctionner aussi bien sur Android que sur iOS, et offrir une expérience utilisateur cohérente sur les deux systèmes.
Fonctionnalités d'authentification	Authentification sécurisée des utilisateurs, intégrant la gestion des identifiants CNPS. Support des méthodes d'authentification biométriques (empreintes digitales, reconnaissance faciale) pour renforcer la sécurité.
Notifications et gestion des messages	Envoi de notifications push pour informer les utilisateurs des mises à jour importantes, des rappels ou des informations liées à leurs comptes. Affichage de messages en temps réel (toasts, snackbars, dialogues) pour améliorer l'interaction utilisateur.
Accès aux données personnelles	L'application devra permettre à l'utilisateur de consulter et de mettre à jour ses informations personnelles, ainsi que la sécurisation des données sensibles (personnelles et biométriques) pour respecter les exigences réglementaires en vigueur.

Immeuble « La Prévoyance » sis à la rue du Commerce, Avenue du Général DE Gaulle à Abidjan-Plateau * 01 B.P 317 Abidjan 01

(Plateau) Tél.: (225) 27 20 252 100 * Fax (225) 27 20 327 994



GESTION DES SOUS-APPLICATIONS

L'application socle doit permettre l'intégration de sous-applications tierces, qui répondront à des besoins spécifiques des utilisateurs ou des partenaires de la CNPS. Ces sous-applications doivent être isolées mais capables d'interagir avec certains services du socle via un SDK.

FONCTIONNALITES	DESCRIPTIONS		
Modularité et isolation	Les sous-applications doivent être indépendantes les unes des autres, sans accès direct aux données sensibles. Elles doivent utiliser les API fournies par le socle pour interagir avec les services critiques (authentification, permissions, etc.).		
SDK de communication	Un SDK (kit de développement logiciel) JavaScript doit être fourni pour permettre aux développeurs tiers de créer des sous-applications compatibles avec le socle. Ce SDK		
Structure des sous- applications	Les sous-applications seront livrées sous forme de fichiers compressés (ZIP) contenant du code HTML, JavaScript et des ressources (images, fichiers CSS, etc). Un fichier manifest.json sera requis pour spécifier les métadonnées de l'application (nom, version, permissions nécessaires, etc).		

LISTE DES SOUS-APPLICATIONS

LOTS	APPLICATIONS	DESIGNATION		
3	Application permettant de scanner e envoyer les pièces requises po bénéficier des prestations (extrait o naissance, certificat de vie, certificat o non remariage, etc)			
4	GESTION DU PAIEMENT	Application de paiement de cotisation par carte bancaire.		
5	CONTROLE MEDICAL	Application permettant aux accidentés du travail et aux établissements conventionnés de soumettre des pièces et assurer un suivi du traitement desdites pièces et accès aux informations de suivi des soumissions.		
6	PRESTATIONS	Application permettant aux travailleurs de soumettre leurs demandes de prestations et interagir avec la CNPS dans le traitement desdites demandes et des prestations délivrées.		
7	SUITE ENROLEMENT TI (TRAVAILLEURS INDEPENDANTS)	Application d'enrôlement Travailleurs indépendants.		
8	CONSULTATIONS INFORMATIVES	Application permettant aux travailleurs de consulter les informations relatives à leurs carrières, leurs cotisations et autres données.		

Immeuble « La Prévoyance » sis à la rue du Commerce, Avenue du Général DE Gaulle à Abidjan-Plateau * 01 B.P 317 Abidjan 01 (Plateau) Tél. : (225) 27 20 252 100 * Fax (225) 27 20 327 994



LA SECURITE

La sécurité de l'application mobile socle et des sous-applications est un aspect critique du projet. Il est impératif de protéger les données des utilisateurs tout en garantissant une gestion fine des accès et des permissions.

FONCTIONNALITES	DESCRIPTIONS		
Authentification et gestion des permissions	 Un système robuste de gestion des permissions doit être mis en place pour restreindre les accès aux fonctionnalités critiques du socle en fonction des rôles des utilisateurs et des sous-applications. Chaque sous-application devra demander explicitement des permissions avant d'accéder aux services critiques du socle (authentification, accès aux données personnelles, etc). 		
Protection des données sensibles	 Toutes les données personnelles et biométriques des utilisateurs doivent être protégées en transit et en stockage par des mécanismes de chiffrement. Les sous-applications n'auront jamais un accès direct aux données critiques de la CNPS; elles devront toujours passer par les API du socle pour toute interaction sécurisée. 		
Sécurité des communications	 Les échanges entre le socle, les sous-applications et les services backend de la CNPS doivent être sécurisés par des protocoles de chiffrement (par ex., HTTPS/TLS). Gestion des tokens d'authentification et des sessions de manière sécurisée pour éviter tout risque d'usurpation d'identité ou d'accès non autorisé. 		

NOTIFICATIONS ET MESSAGERIE

Le socle doit gérer les notifications et messages destinés aux utilisateurs et permettre aux sous-applications de les utiliser de manière cohérente.

FONCTIONNALITES	DESCRIPTIONS			
Notifications push	Les notifications doivent pouvoir être envoyées aux utilisateurs pour			
	les informer des mises à jour ou d'événements importants liés à leurs			
	comptes ou à leurs interactions avec la CNPS.			
Messages in-app	L'application doit offrir la possibilité d'afficher des messages			
	contextuels via des toast, snackbars ou des dialogues, pour			
	améliorer l'expérience utilisateur dans la navigation			

Immeuble « La Prévoyance » sis à la rue du Commerce, Avenue du Général DE Gaulle à Abidjan-Plateau * 01 B.P 317 Abidjan 01
(Plateau) Tél.: (225) 27 20 252 100 * Fax (225) 27 20 327 994

* E-mail: info@cnps.ci * Fonds d'établissement: 10 000 000 000F CFA: 5000810F-DGE



BACKOFFICE DE GESTION DES SOUS-APPLICATIONS

Le projet comprend également la mise en place d'un backoffice pour l'administration des sous-applications. Cet outil permettra une gestion centralisée et facilitera les actions suivantes :

FONCTIONNALITES	DESCRIPTIONS				
Upload et gestion des sous-applications	L'administrateur pourra ajouter, mettre à jour, activer ou désactiver des sous-applications depuis une interface centralisée.				
Validation et publication	Un mécanisme de validation des sous-applications doit être mis en place avant leur publication pour s'assurer qu'elles respectent les exigences de sécurité et les bonnes pratiques de développement.				
Suivi des sous-applications	Le backoffice doit également permettre de suivre l'utilisation et la performance des sous-applications publiées.				

COMPATIBILITE ET EVOLUTIVITE

L'application doit être évolutive et conçue de manière à supporter une croissance continue en termes de nombre d'utilisateurs et de sous-applications :

FONCTIONNALITES	DESCRIPTIONS		
Compatibilité avec les systèmes d'exploitation mobiles	L'application doit être compatible avec les dernières versions d'Android et d'iOS.		
Scalabilité	L'architecture doit permettre de supporter un nombre croissant de sous-applications et d'utilisateurs sans perte de performance ni de sécurité		
Mises à jour sans interruption	Les mises à jour du socle ou des sous-applications doivent pouvoir être effectuées de manière transparente pour les utilisateurs finaux, sans interruption de service.		

ADMINISTRATION VIA UN BACKOFFICE

Le projet nécessite la mise en place d'un **backoffice** centralisé pour permettre la gestion complète des sous-applications et du socle lui-même. Ce backoffice sera l'interface principale d'administration pour les équipes de la CNPS et offrira les fonctionnalités suivantes :

FONCTIONNALITES	DESCRIPTIONS		
Tableau de bord	Un tableau de bord interactif doit être disponible pour donner une vue d'ensemble sur l'état de la plateforme, le nombre de sous-applications actives, les performances du socle et les alertes éventuelles (erreurs, dysfonctionnements).		
Gestion des utilisateurs et des rôles Le backoffice doit inclure la gestion des utilisateurs et leurs rôles. Chaque administrateur doit se attribuer des permissions spécifiques en fonction de responsabilités (gestion des sous-applications, supervision performances, etc).			
Interface de gestion des sous-applications	L'administrateur pourra accéder à une interface pour gérer les sous-applications, en y visualisant les informations clés (nom, version, statut, permissions, etc) et en exécutant des actions (ajout, mise à jour, suppression, dépublication).		

Immeuble « La Prévoyance » sis à la rue du Commerce, Avenue du Général DE Gaulle à Abidjan-Plateau * 01 B.P 317 Abidjan 01 (Plateau) Tél. : (225) 27 20 252 100 * Fax (225) 27 20 327 994





Validation automatisée	Une partie du processus de validation peut être automatisée via le backoffice, où l'administrateur peut voir les résultats des tests de conformité (vérification de la sécurité, respect des standards d'UI, test d'intégration avec le socle).
Reporting et suivi des performances	Le backoffice doit générer des rapports sur l'utilisation des sous- applications et les performances du système (temps de réponse, erreurs rencontrées, taux d'utilisation, etc). Ces rapports devront être consultables via l'interface ou exportables en formats standards (PDF, CSV).

PROFIL DU PRESTATAIRE

- Pour le soumissionnaire intégrateur de solution CI/CD (intégration continue/déploiement continu), celui-ci devra produire la preuve de son agrément de partenariat avec l'éditeur de ladite solution proposée; Il doit être un partenaire officiel et doit pouvoir montrer qu'il a une très bonne expérience dans la mise en œuvre des livrables proposés ci-dessous:
 - la solution mobile modulaire;
 - la solution d'intégration et de déploiement continu ;
 - la mise en place de la sécurité dans une architecture mobile modulaire ;
 - la mise en œuvre d'architecture micro services.
- Le soumissionnaire devra fournir des curriculums vitae de son personnel qualifié justifiant d'une expérience d'au moins 03 ans sur le déploiement de projets similaires.
- Le soumissionnaire devra produire au moins 03 références de projets similaires et au minimum 03 attestions de bonne exécution (ABE).
- Le fournisseur doit être capable de gérer un support après déploiement 7J/7J 24h/24h.

Le prestataire sera soumis également aux exigences ci-dessous :

- niveau de partenariat exigé pour la solution;
- support annuel pour l'assistance, la maintenance et la mise à jour.

DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Le projet pourra être réalisé selon la méthode agile pour la mise en œuvre de ses différentes composantes. Une décomposition en sprint sera proposée par le partenaire retenu en fonction de l'identification des fonctionnalités prioritaires.

La gestion du projet va obéir au classique de la gestion de projet : l'initialisation du projet, atelier et paramétrage, test (des étapes de démo) de la solution et déploiement de la solution pour exploitation.

Avant la mise en exploitation de la plateforme, le prestataire devra réaliser la formation des acteurs techniques désignés dans le cadre de ce projet.

Les parties prenantes sont les agents de la direction du système d'information en charge du support et l'ensemble des agents de l'institution.

La **réponse à l'appel d'offres** doit intégrer **la réalisation** d'un **POC** (Preuve de concept) au sein de la CNPS.

Ce POC va s'articuler autour de 2 cas de tests énumérés ci-dessous :

- cas de test 1 : mise en place d'un POC sur le lot 2
- cas de test 2 : mise en place d'un POC sur le lot 8 ; module consultation informative.

Ces 2 cas de tests seront mis en place et exposés dans un environnement cloud.

* Une visite de site sera effectuée par le partenaire afin de s'imprégner de l'environnement technique de la CNPS.

EXIGENCES PARTICULIERES

- La réalisation d'un POC visant à vérifier la capacité du soumissionnaire à répondre à nos besoins, lequel va s'appuyer sur 2 cas de Test.
- Fournir le syllabus de formation.
- Un plan de formation et de transfert de compétence aux équipes projets, préciser les étapes, marches à suivre ainsi que les différents acteurs à former.
- Le rapport de formation et de transfert de compétence disponible.
- La proposition de contrat en termes de maintenance, d'assistance technique et de services pour ladite solution.
- Le prestataire doit faire part de tous les prérequis nécessaires pour la mise en œuvre de la solution, les justifier et le prendre en compte dans son offre.

Le soumissionnaire, après avoir formulé des réponses claires aux besoins de service exprimés plus haut, pourra faire des propositions répondant à sa propre perception du besoin. Il pourra introduire des services ou proposer des variantes de services plus intéressantes.

LA DUREE DE LA MISSION

Le prestataire devra préciser la méthodologie proposée et les techniques de travail qui seront utilisées, les étapes et sous-étapes qui seront suivies dans l'élaboration. Le plan d'action détaillé devra couvrir la durée totale de réalisation bien définie et comprendre les étapes et activités à réaliser, le calendrier d'exécution et les responsabilités associées aux activités. Le délai de réalisation souhaité doit être précisé dans cette partie.

LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables attendus à l'issu de ce projet sont :

- l'architecture technique et fonctionnelle de la solution à déployer;
- les documents de réalisation du POC (Architecture technique, rapport de déroulement de tests et Analyse des résultats) ;
- les diagrammes de séquence des processus modulaires ;
- une solution ESB;
- une application mobile socle;
- une application mobile de gestion des preuves de vie ;
- une application mobile gestion du paiement;
- une application mobile du contrôle médical;
- une application mobile de gestion des prestations;
- une application mobile d'enrôlement Travailleurs indépendants ;
- une application mobile de consultations informatives ;
- une plateforme de gestion d'intégration continue et de déploiement continu;
- les guides d'installations;
- les guides utilisateurs ;
- documentation des API et SDK ;
- guide de déploiement;
- les guides d'administration et de paramétrage;
- le Rapport de formation et de transfert de compétence ;
- les contrats de support de l'éditeur et du prestataire.



EVALUATION DES OFFRES CRITERES ADMINISTRATIFS

DETAIL DES CRITERES	STATUT	DESCRIPTION
Attestation de régularité fiscale	Eliminatoire	La non validité de l'attestation de régularité fiscale élimine le soumissionnaire.
Attestation de régularité CNPS	Eliminatoire	La non validité de l'attestation de mise à jour CNPS élimine le soumissionnaire.

CRITERES DE NOTATION

LIBELLE DES CRITERES	DESCRIPTION DES CRITERES DE NOTATION	STATUT	NOTE
Présentation de l'offre	L'offre devra être présentée de façon propre lisible, paginée avec sommaire et facilement exploitable. L'évaluation tient compte de la disponibilité et la conformité des pièces administratives.	Départageant	5
Compréhension du besoin	Le soumissionnaire devra présenter clairement sa réponse au besoin exprimé dans le cahier des charges.	Départageant	10
Conformité/ respect des caractéristiques techniques	Le soumissionnaire devra répondre aux exigences des clauses techniques des Termes de Références définies dans le cahier des charges.	Éliminatoire	10
Agrément de l'éditeur de la solution	La copie certifiée (valide) de l'agrément de l'éditeur de la solution d'intégration et déploiement continus. Le soumissionnaire doit produire le document de partenariat officiel.	Départageant	5
Architecture technique et Licensing	Fournir une architecture détaillée en justifiant le dimensionnement des composants et licences nécessaires.	Départageant	5
Réalisation du POC	Le soumissionnaire devra mettre en œuvre un POC visant à vérifier la capacité de ses services à se conformer aux besoins.	Éliminatoire	10
Contrat de support éditeur	Le soumissionnaire devra fournir un contrat de support enregistré auprès de l'éditeur.	Éliminatoire	5
Plan d'assurance qualité	Le soumissionnaire doit proposer un plan d'assurance qualité.	Départageant	5
Transfert de compétence	Ces engagements devront être matérialisés par une lettre d'engagement dûment signée par le soumissionnaire.	Départageant	5
Qualification des intervenants	Le soumissionnaire doit fournir une description détaillée des compétences des membres de son équipe d'intervention en rapport avec l'objet du marché. Une équipe mixte serait un atout.	Départageant	10
Les références du soumissionnaire	Le soumissionnaire doit fournir dans son offre au moins trois (03) ABE de projets similaires. L'évaluation de ce critère sera fonction du nombre d'attestations fournies.	Départageant	10

Immeuble « La Prévoyance » sis à la rue du Commerce, Avenue du Général DE Gaulle à Abidjan-Plateau * 01 B.P 317 Abidjan 01 (Plateau) Tél. : (225) 27 20 252 100 * Fax (225) 27 20 327 994





Délai de livraison/ exécution du marché	Le délai de livraison et le planning d'exécution du marché devront impérativement être indiqués.	Départageant	5
La méthodologie de travail	Le soumissionnaire doit fournir une méthodologie de travail détaillée pour chacune des étapes de réalisation du marché.	Départageant	10
Durée et support de garantie	Le soumissionnaire doit indiquer la durée de garantie spécifique au marché.	Départageant	5
TOTAL			100

<u>NB</u>: seuls les soumissionnaires ayant obtenu au moins 70% des notes techniques seront éligibles à l'analyse financière. L'offre ayant obtenu zéro pour un critère éliminatoire est éliminée.

ANALYSE FINANCIERE

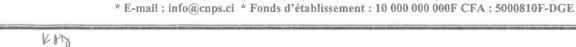
Le principe du moins disant sera appliqué : il s'entend du coût le plus bas proposé par le soumissionnaire respectant les clauses techniques. A ce coût est attribuée la note maximale suivant laquelle les autres coûts sont évalués.

SYNTHESE DE LA NOTE FINALE

La note finale de chaque soumissionnaire sera calculée de la manière suivante :

- Note_offre tech: 70 % de la note de l'offre technique
- Note_offina : 30 % de la note de l'offre financière.
- La somme des deux notes (**Note_offech + Note_offina**) donnera la note définitive du soumissionnaire.

N.B: le classement final sera établi à partir de cette note.



ANNEXES

Méthode et exemple de calcul des notes financières

• Le principe du moins disant :

Pour une offre donnée, le soumissionnaire ayant le coût le moins élevé aura la note de 100 et la note des autres soumissionnaires sera calculée de la manière suivante :

$$Note = 100 * \frac{Coût\ moins\ disant}{Coût\ Soumissionnaire}$$

• Lettre de soumission

SOU	MISSI	ON (M	DDELE	ENTREP	RISES
-----	-------	-------	--------------	--------	-------

Je soussigné (nom, prénoms et fonction)
agissant en vertu des pouvoirs, à moi conférés, au nom et pour le compte de l'entreprise
(la société)
 Siège social. Registre du Commerce. Forme Juridique. Numéro de compte contribuable. Numéro d'immatriculation IPS-CNPS. Numéro d'agrément de fonctionnement. Et faisant élection de domicile à
ENTREPRENEUR Après m'être personnellement rendu compte de la situation des lieux et après avoir apprécié, sous ma responsabilité, la nature et la difficulté du marché à exécuter, Je me soumets et m'engage envers la CNPS à exécuter le marché, conformément aux conditions définies dans le cahier des charges, pour le coût global, défini par moi-même : En chiffre
Au compte n°
J'affirme, sous peine de résiliation, de plein droit ou de mise en règle aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens que ladite société ne tombe pas sous le coup d'interdictions légales éditées, soit en Côte d'Ivoire, soit dans l'Etat où siège la société.

1 3 MAI 2025 Fait (ville), le

